



Compte-rendu de la CAPD du 17 octobre 2017



En préambule, [les élues du SNUipp-FSU ont lu une déclaration](#) relative au recrutement de contractuels, au projet de budget, à la formation continue et à la santé au travail.

Contractuels enseignants

27 recrutés en poste depuis jeudi 12 octobre après une « formation » de 3 jours assurée par des maîtres formateurs, plus 3 jours pendant les vacances de Toussaint sur la base du volontariat. Les conseillers pédagogiques feront le suivi de ces contractuels. Il reste 5 contractuels à recruter.

Nouvel ineat

Un INEAT a été acté du 03 vers le 43. C'est une bonne chose puisqu'au moins un collègue a pu être satisfait. Il faudrait maintenant apporter une réponse positive aux collègues ayant demandé leur intégration pour le département du Puy-de-Dôme.

Formation Continue

L'IEEN adjoint informe la CAPD que la philosophie de la formation continue risque d'être modifiée. Elle serait concentrée vers un accompagnement plus individualisé à partir de besoins identifiés par les enseignants et IEN.

[Voir notre article sur les candidats retenus](#) pour un stage de formation continue.

A la veille des stages, l'administration se réserve le droit de faire appel à des candidats qui n'auraient pas été retenus à l'issue de cette CAPD, si les moyens en remplacement le permettent.

L'organisation des stages d'école est en cours

Dans la prochaine circulaire concernant l'organisation de la formation continue figurera, **à la demande du SNUipp-FSU**, des moyens de formation pour organiser un accompagnement des collègues qui sont longtemps restés éloignés de la classe.

Questions diverses posées par le SNUipp

Informations PPCR

Comment va se décliner, dans notre département l'accompagnement professionnel, les modalités des rendez-vous de carrière ?

Les rendez-vous de carrière ont lieu aux 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelon.

Les IEN sont en réflexion sur les modalités de l'accompagnement de carrière.

Une réunion par circonscription sera proposée courant novembre à laquelle seront invitées les personnes éligibles au rendez-vous de carrière pour les informer sur les nouvelles modalités.

Une procédure via i-prof permettra aux collègues de valider une date un mois avant la visite en classe. Les contenus évalués seront conformes au document ministériel avec les compétences et niveaux d'appréciation notifiés. L'IEN apportera un avis circonstancié de 10 lignes.

Un document préparatoire sera mis à disposition et éventuellement une aide à la préparation sera proposée par les CPC. L'entretien portera sur l'observation en classe mais aussi un regard sur l'ensemble de la carrière.

30% seulement des collègues bénéficieront d'une accélération de carrière.

L'accompagnement a déjà commencé. Il peut se mettre en place à l'initiative de l'école, du RASED ou des collègues. Toutes les modalités de formation peuvent être envisagées. Les IEN insistent sur le caractère bienveillant et formatif de toutes ces visites.

La note pédagogique arrêtée au 31 août 2017 servira pour l'étude des avancements accélérés de carrière lors de la CAPD de décembre 2017.

Début décembre, commenceront les rendez-vous de carrière dans la perspectives des promotions de fin 2018.

Le SNUipp déplore cet avancement au mérite qui met les collègues en concurrence entre eux et ne peut engendrer une relation saine avec la hiérarchie. Le SNUipp revendique la déconnection totale de l'avancement de carrière et de l'évaluation.

En ce qui concerne l'accès à la hors-classe, l'Inspection académique attend des nouvelles du Ministère.

Matériel adapté pour collègues en situation de handicap

Le SNUipp-FSU demande des informations sur l'installation et le suivi du matériel adapté pour ces personnels qui ont parfois rencontré des difficultés en début d'année scolaire.

Le matériel est acheté par le rectorat à la demande de Madame Touati qui est la référente académique du handicap. Les collègues font remonter les besoins à l'IEN qui informe le rectorat. Celui-ci délègue une entreprise pour l'installation et la maintenance.

Stages MIN

(modules de formation d'initiative nationale ASH)

Le SNUipp demande que soit relayée auprès du Ministère la nécessité de donner aux départements les budgets adéquats pour permettre à des collègues de compléter leur formation dans le domaine de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés.

L'IEN adjoint informe la CAPD qu'une collègue (sur les 8 demandes exprimées) bénéficiera d'un de ces modules. Il s'agit de Vanessa Tognion qui prépare le CAPPEI, module professionnalisation handicap. Elle bénéficiera donc de 4 semaines de formation à Paris. Le coût est de 2000 euros pour le département ce qui explique le peu de formations accordées aux collègues.

ORS, direction d'école et animations pédagogiques

Certains intitulés de formation comportent la mention inscription à « Au moins » x...heures de formation. De plus, les animations spécifiques aux directeurs semblent ne pas être comprises dans le quota de 18 h.00 d'animations pédagogiques. Quelle réponse apporter aux collègues pour que soient respectées leurs obligations de service ?

L'administration confirme que **les limites sont les obligations de service**. Les réunions de directeur sont contenues dans ces ORS. L'institution doit 18 heures mais les collègues s'ils le souhaitent peuvent participer à plus !

Le poids des conseils école-collège ont été évoqués par une organisation syndicale. Le SNUipp partage cette appréciation car les collègues sont découragés par la multiplication des réunions. Au vu de la charge de travail qu'elles représentent ainsi que le temps qu'elles nécessitent d'y consacrer, le SNUipp-FSU a proposé qu'elles se tiennent sur du temps banalisé, temps de classe pour lesquels des remplaçants pourraient être mis à disposition. Cela s'est déjà fait sur une circonscription avec l'organisation d'un stage territorial dédié au cycle 3 et les collègues en étaient satisfaits.

L'administration ne s'y oppose pas mais explique la difficulté à généraliser cette option sur tout le département.

Psychologues de l'Education nationale

Suite à la perte d'indemnités : quel calendrier pour la régularisation?

Elle sera effective sur la paye d'octobre.

Contrats aidés

Suite à une information donnée à la Préfecture concernant la possibilité d'apporter une réponse aux contrats aidés (+ de 50 ans, + de 58 ans, personnes en situation de handicap), le SNUipp-FSU a demandé de faire un point sur ces contrats.

Toutes ces personnes sont consultées et des solutions leur sont proposées. L'accompagnement des élèves leur sera proposé en priorité. Elles pourraient également être affectés à l'aide à la direction sur des écoles rurales.

Les élues à la CAPD
Joëlle MASSON et Régine DUMAS



SNUipp - FSU

SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple , 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr